

SEANCE DU 21 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.05.2014

PRESENTS : 17

M. GELAS Gilles – Mme DEMARCQ Valérie – M. ROUDET Didier- Mr Jean-David BARBE- Mmes BOUCHET Véronique, PETIT Denise, BALMAIN Yolande – M. AMAT Michel – Mme CHAROUD Patricia – M. ESTIENNE Frédéric, LUC-PUPAT Hervé, PRESUMEY Denis – Mme LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, BARDIN Christelle- M. LEYGNIER Sylvain – Mme PERRIN Audrey

ABSENTS EXCUSES :2

M. GARDEUR Dominique - Mme Yolande BALMAIN

POUVOIRS : 2

A été élue secrétaire de séance : Mme BARDIN Christelle

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVERSEE NORD VILLAGE / RD 518 4^{ème} tranche – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT AVEC LE SEDI (délibération 2014.32) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- Que les travaux de sécurisation de la traversée Nord du Village / RD 518 vont être réalisés cette année,
- La délibération du conseil municipal du 20 mars 2013 déléguant la maîtrise d'œuvre au SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public de la 4^{ème} tranche de la traversée nord du village, RD 518,

et présente aux membres du conseil municipal le plan de financement prévisionnel établi par le SEDI suite à l'avant-projet détaillé.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	24 224 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à	12 265 €
La participation du SEDI s'élève à	610 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	11 349 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel	24 224 €
Financements externes	12 265 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements)	11 959 €
- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 11 349 € , pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

CONVENTIONS A ETABLIR POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES BT/FT TRAVERSEE NORD VILLAGE [(lignes aériennes et souterraines) délibération 2014.33] :

Les travaux de sécurisation de la traversée du village, entrée Nord, RD 518 comprenant l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication, il convient de conclure avec le SEDI deux conventions pour l'enfouissement des lignes BT/FT afin de pouvoir reprendre les branchements impactés sur la parcelle cadastrée A 982 « Pré Zalot » pour les lignes aériennes et souterraines. Cette parcelle est propriété de la commune de Brézins. Lecture est donnée des deux conventions à établir.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer les conventions présentées.

COMMISSIONS COMMUNALES (délibération 2014.34) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2014.15 du 02 avril 2014 créant les commissions communales et la désignation des membres. Il avait été décidé de compléter ces commissions avec des personnes non élues après réception des inscriptions en mairie. Le Conseil Municipal, après avoir recensé toutes les demandes reçues en mairie, complète les commissions communales comme suit :

COMMISSION	MEMBRES	COMMISSION	MEMBRES
Information / Communication	Mr Jean-David BARBE Mr Frédéric ESTIENNE Mme Audrey PERRIN Mme Sylvie LESAFFRE Mr Michel AMAT Mme Julia PILAUD(non élue)	Affaires scolaires / Petite enfance	Mme Valérie DEMARCQ Mr Denis PRESUMEY Mme Christelle BARDIN Mme Angélique PARADIS Mr Sylvain LEYGNIER Aucune inscription
Voirie / Réseaux / Environnement / Espaces publics	Mr Didier ROUDET Mr Hervé LUC-PUPAT Mme Denise PETIT Mme Christelle BARDIN Mr Sylvain LEYGNIER Non élus : Mr Christian MOREL Mr Christian REY Mr Bernard REY Mr Gérard MARION Mr J.-Cl. BRUN BUISSON Mr Gilbert CHATEL	Patrimoine / Bâtiments neufs	Mr Gilles GELAS Mr Hervé LUC-PUPAT Mme Yolande BALMAIN Mme Angélique PARADIS Mme Patricia CHAROUD Mme Valérie DEMARCQ Non élus : Mr Patrick FOURNIER Mr Bertrand MONTERNOT Mr Mathieu LUC-PUPAT Mr Lucien BERAY Mr Christian VEUJOZ
Sport / Jeunesse / Vie Associative	Mr Denis PRESUMEY Mme Sylvie LESAFFRE Mr Frédéric ESTIENNE Mme Yolande BALMAIN Non élue : Mme Christelle VENTURINI	Vie Culturelle / Bibliothèque	Mme Véronique BOUCHET Mme Denise PETIT Mme Patricia CHAROUD Mr Sylvain LEYGNIER Non élus : Mr Michel DUBOIS Mme Marie-France GERBE Mme Josette DOUC ET Mme Rachel HAACK

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE (délibération 2014.35)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Maud COTTE, Receveur Municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € brut.

TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE (délibération 2014.36) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 mai 2009 acceptant de recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour les délibérations du conseil municipal, arrêtés du Maire, les conventions.

Afin de poursuivre cette démarche de télétransmission, il est proposé au Conseil Municipal la possibilité de transmettre les budgets et comptes administratifs de la commune et du CCAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de recourir à la télétransmission des documents budgétaires en sus de ceux préalablement autorisés et mandate Monsieur le Maire à SIGNER tous les documents nécessaires.

CONVENTION D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELE-RELEVÉ AVEC GRDF (délibération 2014.37) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de GRDF d'installer des compteurs communicants Gaz dont la finalité est la facturation de sa consommation exacte ainsi que son suivi en temps réel pour une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie. L'installation des équipements de télé-relève doivent être situés en points hauts sur les bâtiments communaux. Deux sites sont proposés : l'église et le gymnase de La Gutine.

Une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur règle les conditions d'installations, d'utilisations et financières. Sa durée initiale est de 20 ans puis reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des conditions d'installations de ces équipements, de la convention à établir, décide :

- D'autoriser GRDF à installer les équipements de télé-relève sur les sites qui seront retenus par GRDF après l'étude technique
- D'autoriser le Maire à signer la convention présentée
- De mandater le Maire pour toutes les autres formalités à venir.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Information budgétaire:**
Autorisation est donnée au Receveur Municipal pour exercer des poursuites pour les impayés. L'arrêté du Maire sera pris en conséquence.
- **Salle socio-culturelle :**
Ouverture des plis des offres reçues : 28 mai 2014.
La consultation des banques pour le financement est en cours.
- **Urbanisme :**
Mr Gelas informe du dépôt d'un permis de construire : Mr BREUL Yoann et Mme ROCHEDIX Charlene pour une maison individuelle.
- **Communication :**
Mr Barbe précise que le site de la Commune a été mis à jour pour toutes les modifications intervenues depuis les élections municipales.
- **Travaux voirie :**
Mr Roudet rend compte que les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable Route de la Côte sont achevés. Actuellement, se réalisent les travaux d'enfouissement des réseaux Telecom et Basse Tension de la RD 518 qui seront suivis de la 4^{ème} tranche des travaux de sécurisation de l'entrée du village.
- **Sport Jeunesse :**
Mr Présumey informe le conseil municipal que la sortie cirque du 02 mai s'est bien déroulée. Programmation d'une réunion de la commission pour les activités futures.
- **Vie culturelle :**
Mme Bouchet propose au conseil municipal les manifestations suivantes :
 - o Fête de la musique le 20 juin prochain
 - o Journée du Patrimoine le 21 septembre 2014
 - o Une soirée « lecture de lettres » sur le thème de guerre de 1914-18
 - o Une exposition préparée par une historienne sur le thème de la guerre 14-18
 Le conseil émet un avis favorable.
- **Environnement :**
Mr Luc-Pupat informe le Conseil Municipal de l'inscription de la Commune au concours « Villes et Villages Fleuris ».
- **Scolaire :**
Mme Demarcq informe les élus de l'avancement du dossier des rythmes scolaires et de la consultation lancée auprès de plusieurs traiteurs pour la fourniture de repas à la cantine pour l'année scolaire 2014-15.
- **Divers :**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la consultation lancée auprès des fournisseurs de Gaz pour la fourniture du combustible nécessaire au chauffage des bâtiments communaux. Les offres ont été faites sur la base de la consommation annuelle de 2013 (515,000 MWh/an). Après étude des propositions reçues, le conseil municipal valide la proposition du fournisseur Charvet La Mure Bianco aux conditions suivantes :
 - o Prix bloqué sur 4 ans soit 42.70 € HT le MWh
 - o Coût du transit en sus.

La séance est levée à 22 h 10.

21 mai 2014